

## Calendrier 2014 des opérations de l'entretien professionnel

	Direction Générale Bureaux gestionnaires Bercy	SERVICES DECONCENTRES	
<b>1<sup>ère</sup> quinzaine de février</b>	La Direction Générale répartie les dotations de marges d'évolution pour chaque direction et les transmet à chacune pour débiter les opérations.	<b>Début des entretiens professionnels.</b>	Propositions d'attribution des réductions/majorations et des valorisations/pénalisations par les évaluateurs et centralisation par chaque direction.  Préparation des réunions d'harmonisation
<b>21 mars</b>		<b>Date limite de tenu des entretiens professionnels.</b>	
18 avril		Date limite de remise de la notification par l'évaluateur de l'attribution des réductions/majorations via EDEN-RH.	
5 mai		Date limite pour déposer un recours hiérarchique ou dans les <b>15 jours francs</b> à compter de la notification de l'attribution des réductions/majorations.	
21 mai		Date limite pour la notification via EDEN-RH de la réponse de l'autorité hiérarchique ou dans les <b>15 jours francs</b> à compter de la réception du recours hiérarchique.	
<b>21 juin</b>		<b>Date limite de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1<sup>er</sup> niveau) ou dans les 30 jours à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique.</b>	
30 juin		Date limite des réunions des CAPL. Envoi des recours relevant de la CAPN en 1 <sup>er</sup> niveau.	
10 juillet		Date limite de notification via EDEN-RH à l'agent de la décision du directeur après CAPL.	
25 juillet		Date limite de recours de 2 <sup>ème</sup> niveau en CAPN ou dans les 15 jours à compter de la décision du directeur après CAPL.	
De mi septembre à mi décembre	Examen des recours en CAPN (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> niveau)	Présentation du bilan de la campagne d'entretien de l'année 2013 aux CTL	

**NOTA : ce calendrier est susceptible de modifications en cours d'année.**